



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Groupe de travail « logement »

Mardi 23 février 2021

CNLE- Ministère des solidarités et de la santé

• Introduction.....	4
• Présentation de la méthode de travail en sous-groupe.....	4
• Désignation d'un Président	5
• Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat général.....	7
• Elaboration du calendrier de travail.....	14
• Points divers	14

Ordre du jour

- **Présentation de la méthode de travail en sous-groupe**

- **Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat général**

- **Désignation d'un Président**

- **Inscription dans les sous-groupes de travail et proposition de personnes à auditionner**

- **Elaboration du calendrier de travail**

- **Points divers**

Membres présents➤ **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**

Guillaume CHERUY (FAS)

Philippe MEYNARDIER (Restos du cœur)

➤ **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Jean STIRN (CGT)

Alain ROUSSENAC (FO)

➤ **COLLEGE DES PERSONNES CONCERNEES**

Gemina CHAKRIT (AF-UPP)

Yasmina TIHAMI (AF-UPP)

Dominique VIRLOGEUX(CHRS Vers l'avenir)

Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)

André MARCEL (Les Petits Frères des Pauvres)

Lucienne SOULIER (ATD)

Nathalie MONGUILLON (ATD)

Yasmina YOUNES (Armée du Salut)

Cédric ROULY (FAS Val de Loire)

Catherine BOUTET (Habitat et humanisme)

Ali TAMRAOUI (Centre d'action sociale protestant)

INVITES PERMANENTS➤ **ADMINISTRATIONS****Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

Sylvie GOTTI (DJEVPA)

➤ **REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIAUX**

Delphine BAUDET-COLLINET (USH)

➤ **REPRESENTANTS DES CONSEILS ET COMITES**

René DUTREY (Secrétaire général au Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées)

Philippe LACROIX (Secrétaire général au Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées)

➤ **REPRESENTANTE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**

Monique DUPUY (UNAF)

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Pierre MADEC (économiste à l'OFCE)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH

Fatima GUEMIAH

Juliette RAMSTEIN

Hajar ADIB

Nombre total de participants : 25

Introduction

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Souhaitez-vous ajouter des points à l'ordre du jour ?

Jean STIRN (CGT) : La feuille de route suppose d'ouvrir la discussion, notamment sur le nombre de sous-groupes. 5 sous-groupes sont pour le moment prévus.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : La feuille de route a été rédigée dans le cadre d'une concertation. Nous débattons naturellement de son contenu.

Présentation de la méthode de travail en sous-groupe

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): Nous avons souhaité travailler en sous-groupe, ce qui n'est pas simple, étant donné qu'il faut insérer ces travaux entre les réunions des séances plénières, afin que chaque membre du groupe de travail dispose d'une restitution du travail effectué dans les sous-groupes. Un nombre de réunions conséquent est prévu jusqu'à la dernière réunion des sous-groupes fixée au mois d'octobre 2021. Nous avons tenté d'aménager ce travail en sous-groupe du mieux possible entre les réunions plénières.

Cinq sous-groupes ont été créés. Ce nombre est élevé. Il n'est pas nécessaire de participer à tous les sous-groupes. Leur travail sera restitué en groupe de travail plénier, ce qui permettra à chacun de s'exprimer sur ce qui aura été produit en sous-groupe. Il vaut mieux participer à un nombre limité de sous-groupes afin de s'y engager activement et sur la durée. Il est toujours possible de communiquer en dehors des réunions.

Le calendrier prévoit d'organiser deux réunions par sous-groupe à l'exception du premier sous-groupe qui ne se réunira qu'une fois étant donné que les travaux effectués sur son sujet semblent déjà bien préparés, beaucoup de documentation et d'études et analyses réalisés en plus du dernier rapport de l'ONPES. Une restitution des travaux est prévue pour chaque sous-groupe. Il semble opportun de proposer une audition sur le thème du sous-groupe qui a commencé ses travaux. Chaque plénière donne lieu à une restitution des travaux et une audition afin d'offrir une vision différente de la thématique qui alimentera les seconds travaux du sous-groupe. La dernière réunion des sous-groupes est prévue en septembre en vue de rédiger l'avis du CNLE en octobre 2021.

Les avis rédigés par le CNLE sont relativement courts. Le Conseil n'a pas vocation à livrer un rapport sur le logement. L'avis doit être synthétique comme celui rendu sur l'urgence sociale. Il ne doit pas comprendre plus de 15 pages, et doit comprendre des propositions qui seront développées dans le cadre de chaque sous-groupe. Il serait intéressant de livrer un avis comprenant une quinzaine de propositions.

Nathalie MONGUILLON (rapporteuse) : Il me semble très positif de créer de petits groupes de travail et que ceux-ci présentent une synthèse de leurs travaux lors de chaque plénière afin d'amorcer les travaux du prochain groupe. Les cinq sous-groupes identifiés me semblent suffisants et utiles. Il serait regrettable de fusionner certains groupes.

Jean STIRN (CGT) : Vous parlez d'une quinzaine de propositions originales susceptibles d'être écrites dans l'avis. L'objectif consiste à mettre en avant une certaine autonomie du CNLE vis-à-vis des politiques publiques, et l'absence de subordination vis-à-vis de ces politiques publiques. La prévention des exclusions locatives est un sujet important. Un rapport a été remis par le député Nicolas Démoulin sur ce sujet. La perspective de la sortie de la trêve hivernale le 1^{er} juin 2021 impose de traiter de ce sujet de manière urgente.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous allons parler de ce sujet.

Ali TAMRAOUI (Personne concernée-Centre Action Sociale Protestant): Le travail en sous-groupe est positif, mais le second sous-groupe sera-t-il informé des travaux du premier ? Il y a un risque de redondance si nous ne savons pas ce font les autres.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous prévoyons une restitution systématique des travaux des sous-groupes en plénière afin que tous les membres du CNLE aient connaissance des travaux de chaque sous-groupe.

Jeanne LE TRON (Personne concernée-Secours Populaire) : Il me semble que nous sommes censés traiter cette année du thème transversal de l'écologie. Cette thématique doit-elle être prise en compte par les sous-groupes en lien avec le logement ?

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous avons prévu de rédiger un rapport sur la transition écologique et la transition sociale. La rédaction de ce rapport est prévue sur deux ans. L'avis du CNLE sera rendu à la fin de l'année 2021, le rapport à la fin de l'année 2022. Le rapport pourra mentionner l'avis du CNLE de 2021.

Monique DUPUY (UNAF) : Il me semble plus pertinent de rédiger des avis courts et efficaces étant donné que les rapports ne sont pas lus. L'avis doit tenir compte de l'expérience du terrain et des personnes qui vivent les situations.

Nathalie MONGUILLON (rapporteuse) : Les rapports peuvent être plus complets que les avis. Il faut faire preuve d'inventivité pour porter le message contenu dans les avis. Nous devons nous rendre dans tous les lieux où nous jugeons nécessaire que cette parole soit portée.

Yasmina YOUNES (rapporteuse) : Ce calendrier ne me permet pas selon moi de me projeter. Il ne permet pas à une personne qui n'est pas dans l'administration de se projeter sur des sujets aussi techniques. Il faut penser à la situation des personnes concernées afin de les accompagner.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous tâcherons de faire au mieux afin de trouver des solutions à la difficulté et la technicité de certains sujets.

Jean STIRN (CGT) : Il est important de porter cet avis partout où le dialogue social est possible. Il sera important de communiquer sur cet avis lors de la préparation du projet de loi de Finances de 2022.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Il est fondamental que l'avis du CNLE soit disponible et diffusé lors des discussions sur le projet de loi de finances et le projet de financement de la sécurité sociale. Le Ministère des finances est associé à ces travaux.

Désignation d'un Président

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : J'ai lancé un appel à la présidence lors de notre dernière réunion. J'ai pris des contacts faute de proposition lors de la dernière réunion. Je vous propose que cette présidence soit assurée par Delphine Baudet-Collinet dont l'organisme, USH, est invité permanent du Conseil.

Delphine BAUDET-COLLINET (USH) : Je travaille pour l'Union sociale pour l'habitat, qui représente les organismes HLM, et réunit plusieurs fédérations de l'habitat social. L'USH rédige des rapports et des analyses à destination des organismes HLM afin de les aider dans la conduite de leurs actions professionnelles. Pour ma part, je succéderai à Juliette Furet, actuelle responsable du pôle clientèle et social de l'USH.

Madame Zago-Koch m'a proposé de présider ce groupe de travail. Nous avons accepté de vous soumettre cette proposition aujourd'hui. L'USH a des intérêts communs avec les sujets discutés dans le cadre de ce groupe de travail. Je me tiens à votre disposition pour toute précision sur l'USH et cette fonction.

Nathalie MONGUILLON (rapporteuse) : Cette proposition me fait un peu peur. Je redoute que vous ne soyez pas neutre par rapport à notre vécu.

Yasmina YOUNES (rapporteuse) : Je suis d'accord avec Nathalie Monguillon sur ce sujet.

Jean STIRN (CGT) : Je partage également cette interrogation. Je n'ai pas reçu de mandat de la CGT pour valider la désignation d'une présidente pour le groupe de travail.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Je rappelle que cette présidence est assurée à titre bénévole. Cette présidence ne nous est pas imposée, mais le groupe de travail doit avoir un président pour fonctionner. Nous avons parlé avec Delphine Baudet-Collinet du risque de conflit d'intérêt. L'USH aura peut-être parfois des positions différentes mais nous travaillons tous ensemble à produire un avis qui peut aussi révéler des divergences. La neutralité du président l'engage à recevoir tous les avis, propositions et à les mettre en discussion.

Delphine BAUDET-COLLINET (USH) : L'USH représente l'intérêt des organismes HLM. L'objectif de la présidence consiste à accompagner les débats dans une posture de neutralité pour faire émerger des propositions. Nous pourrions échanger librement. L'objectif est que ces propositions soient équilibrées et que nous puissions laisser la parole à chacun. L'USH est une union nationale qui couvre l'ensemble des territoires. Une fédération des associations régionales HLM membre de l'USH représente dans chaque région les organismes HLM. De fait, je représente les organismes HLM. J'ai une expertise de ce sujet. Le positionnement de ce groupe de travail impose d'être attentif à la parole de chacun.

René DUTREY (rapporteur) : Delphine Baudet-Collinet est légitime mais j'aurais préféré qu'une personne accueillie préside le groupe de travail. Aucune personne accueillie n'a présenté sa candidature à la présidence, ce qui est problématique. L'ADN du CNLE consiste à fonctionner avec des personnes accueillies. Les personnes plus « technocratiques » comme moi ou l'USH risquent de biaiser le vécu des personnes. L'avis doit comparer le vécu des personnes en matière de logement aux règles établies. Je propose d'élire une co-présidence entre l'USH et une personne accueillie par le CNLE.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : La coprésidence me semble être une bonne idée.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire) : Je suis choqué par les réactions étant donné que personne n'a présenté sa candidature pour présider le groupe de travail. Il est important que nous débattions des sujets sérieux et que nous laissions sa chance à la candidate à la présidence.

André MARCEL (Personne concernée-Les petits frères des pauvres) : Je partage la proposition de René Dutrey en vue de créer une co-présidence sur ce sujet très technique.

Monique DUPUY (UNAF) : Je ne crois pas en la neutralité. Je suis salariée d'un organisme HLM. Je travaille auprès des publics en difficulté, ce qui est très difficile à mettre en place sur le terrain. Le monde HLM changera à notre contact. Delphine Baudet-Collinet évoluera en se confrontant à la réalité du terrain. Sa présidence présentera un bénéfice énorme pour toutes les personnes logées dans les HLM.

Nathalie MONGUILLON (rapporteuse) : J'ai refusé la possibilité de candidater étant donné que je ne saurais pas être présidente et que je n'ai pas suffisamment confiance en moi pour occuper cette fonction. Je serai prête à être coprésidente si l'ensemble des membres du groupe de travail valide cette proposition. J'ai suffisamment de charges familiales et associatives pour ne pas multiplier les responsabilités. La parole de Monique Dupuy est remplie d'espoir et je souhaite m'y associer.

Jean STIRN (CGT) : Il me semble important d'accompagner davantage les personnes accueillies afin de leur permettre de se projeter sur ces responsabilités.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Ce travail sera mené mieux qu'il ne l'est au CNLE aujourd'hui nous sommes en train de rédiger un marché public afin de retrouver un prestataire dédié à l'accompagnement des personnes. Par ailleurs, nous parlons au CNLE de personnes concernées plutôt que de personnes accueillies qui concerne qu'une partie des personnes concernées.

Delphine Collet-Baudinet, êtes-vous prête à être coprésidente avec Nathalie Monguillon ?

Delphine BAUDET-COLLINET (USH) : Oui. Je partage cette proposition qui me semble favoriser un échange équilibré.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): La coprésidence sera donc assurée par Delphine Baudet-Collinet et Nathalie Monguillon. Yasmina Younes et René Dutrey seront les rapporteurs du groupe de travail. Je vous remercie.

Présentation, discussion et validation de la feuille de route présentée par le Secrétariat général

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): : La feuille de route a été rédigée en lien avec les rapporteurs René Dutrey, Yasmina Younes et Nathalie Monguillon en mettant l'accent sur la connaissance des publics l'accompagnement, l'hébergement, le logement abordable et aides et en dernier sur le coût du mal logement pour mettre en lumière les bienfaits pour les personnes et la société dans son ensemble tirés du fait que les personnes soient bien logées.

La feuille de route tient compte de deux sujets ressortis dans le cadre de la réunion avec les rapporteurs, la connaissance des dispositifs légaux et le recueil de la parole des personnes concernées. Je vous invite à nous soumettre vos propositions et points d'attention. La feuille de route a évolué au fil des réunions.

- Premier sous-groupe

Jean STIRN (CGT) : Pour ma part, je supprimerais dans le document de présentation des travaux de ce sous-groupe le focus sur les textes en vigueur dont nous n'avons pas tous le même niveau de connaissance et de compréhension.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): Cette remarque ne se prête pas nécessairement à tous les sous-groupes.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Le premier sous-groupe peut rappeler les obligations des territoires en matière de logement. La première étape de chaque sous-groupe consiste à partager l'existant et les dispositions légales avant d'ouvrir le débat sur les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement des recommandations.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): La diffusion de cette information me semble importante. Nous pouvons compléter la feuille de route par les diagnostics lorsque cela s'y prête.

René DUTREY (rapporteur) : J'insisterai sur la notion de logement qui n'est évoquée dans la législation que comme ce qu'il ne doit pas être : indécents, suroccupés, etc. Le logement n'est jamais défini de manière positive. La Fédération européenne des travailleurs sans abri décrit le logement comme un espace physique, social, etc. Cette définition du logement me semble importante pour savoir ce que nous observons. L'INSEE observe le « sans-abrisme » en identifiant les lieux où les personnes dorment. Le parcours du mal-logement est un parcours d'errance entre un hôtel, la rue, un canapé, etc.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire): L'Etat a commandé au CRPA un diagnostic à 360° qui n'a malheureusement pas été appliqué. Cette situation est regrettable. J'en ai entendu parler, mais il n'a pas été appliqué. Ce diagnostic était très intéressant pour mettre en avant les problématiques du logement dans chaque territoire. Il convient d'étudier comment le mettre en œuvre.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): Nous pouvons ajouter les outils dans le cadre de la production générale. Les diagnostics figuraient dans l'ancien plan pauvreté, mais celui-ci n'a pas été réellement évalué.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Je propose de mettre en avant la possibilité d'un focus sur les différents outils.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE): Le sous-groupe « connaissance » a vocation à déterminer ce qui est pris en compte dans la connaissance d'un logement, notamment la question des personnes hébergées par un tiers et la question des squats. Nous nous sommes rendu compte de nombreux manquements. L'idéal consiste à s'inspirer des travaux menés par de nombreux acteurs afin de mettre l'accent sur les manquements, ce qu'il convient de voir, la périodicité des études, etc.

L'objectif consiste à dresser l'état des lieux de l'existant afin de dresser un état des besoins en matière de logement.

De nombreuses études ont été publiées sur ce sujet. Tous les acteurs ne sont pas forcément d'accord entre eux. Il est important de dégager deux ou trois propositions qui permettent d'adopter une vision plus éclairée du mal logement, du non-logement, et de préciser quelles études doivent être menées régulièrement pour ajuster les politiques publiques.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Le travail de ce premier sous-groupe est essentiel étant donné qu'il discutera de la notion de logement. Il est important que les besoins soient correctement analysés. De nombreuses imperfections sont constatées dans les statistiques. Le système national d'enregistrement permet de recenser le nombre de demandeurs de logement social et les logements demandés. Une intervention extérieure, par exemple d'un chercheur, pourrait être utile pour préciser la notion de logement et les sources exploitables.

Dominique VIRLOGEUX (Personne concernée-CHRS Vers l'avenir) : Les associations sont très investies dans le logement au niveau des territoires.

René DUTREY(rapporteur): Pierre Madec propose de faire le point sur les statistiques, ce qui me semble très important. La fédération européenne sur les sans-abris tente d'harmoniser l'observation sur ce sujet au niveau européen. Les travaux de cette fédération devraient être une source importante de nos travaux.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire) : De quelle manière le groupe Logement peut-il se servir des travaux du comité scientifique ?

Brigitte ZAGO-KOCH : Pierre Madec est membre du conseil scientifique, ce qui assure un lien.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire): Dans quel sous-groupe ces travaux seront-ils présentés ?

Brigitte ZAGO-KOCH : Le comité scientifique a vocation à éclairer les travaux du CNLE. Le lien est assuré par l'interaction entre les membres du comité scientifique et du CNLE. Le comité scientifique alimente les travaux du groupe de travail.

Cédric ROULY : Le comité scientifique n'a donc pas intérêt à participer à un sous-groupe.

Brigitte ZAGO-KOCH : Le comité scientifique éclairera les travaux de chaque sous-groupe. Il pourra aussi à notre demande mobiliser des moyens humains et financiers pour réaliser des « petites » études.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Le recensement des demandes de logements sociaux n'est pas le reflet des demandes réelles de logement sur le terrain. Le non-recours au droit est institutionnalisé dans plusieurs territoires, où les demandes de logement social des personnes concernées sont refusées. Comment ces demandes peuvent-elles être recensées ? Le prétexte est que le revenu de ces personnes est trop faible.

Jeanne LE TRON (Personne concernée-Secours Populaire) : A l'échelle locale où je travaille à Clermont-Ferrand, il apparaît une énorme différence entre le vécu des associations, ce qui se passe dans les rues et les appels reçus par le 115. Il serait important d'avoir un regard plus acéré sur les réalités et ne pas se limiter à ce que disent les statistiques. Il faut sortir de la voie institutionnelle en allant auprès des associations plus marginales, notamment celles qui s'occupent des personnes mineures.

André MARCEL (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): Je souhaite parler de connaissance des publics mal logés ou non logés, en incluant les jeunes qui travaillent et participent au paiement du loyer de leur famille, les squatteurs, l'hébergement chez des proches, etc. Cette situation concerne des dizaines de milliers de personnes en France.

Brigitte ZAGO-KOCH : L'hébergement par des tiers est effectivement très fréquent et contraint.

Fatouma DIOP (Personne concernée-Les petits frères des pauvres) : Le logement décent est défini dans une étude comme répondant à des critères de qualité physique : sécurité, hygiène, présence de certains équipements et éléments de confort (chauffage, sanitaires, cuisine).

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : La statistique ne permet pas de constater la réalité de tous les besoins. Certaines situations ne peuvent être couvertes par la statistique. Le groupe de travail peut s'interroger en vue de fiabiliser les statistiques qui permettent d'orienter les politiques, et faire en sorte que les situations non identifiées par les statistiques soient prises en compte. L'USH pourra livrer des informations sur le nombre de demandes de logement social en France, en lien avec Pierre Madec.

Pierre MADEC (OFCE) : Je propose de présenter lors de la prochaine séance du groupe de travail les statistiques les plus mobilisées par les acteurs du logement, ainsi que leurs limites. En effet, ces statistiques ne recensent pas les personnes hors logement. L'enquête sans domicile de l'INSEE est très ancienne.

Dominique VIRLOGEUX (Personne concernée-CHRS Vers l'avenir) : L'accompagnement de la demande de logement social est fondamental pour certains publics. Y a-t-il autant de logements sociaux que de demandes de logement ? Il faut aussi penser au parc du logement privé. Le point majeur est selon moi l'accès au logement.

Brigitte ZAGO-KOCH : Nous en reparlerons pour le prochain sous-groupe. Je propose que le premier sous-groupe débattenne des statistiques les plus mobilisées et de leurs limites. Je ne sais si nous aurons le temps de faire de nombreuses auditions, mais nous pourrions prendre contact avec la FNSA afin d'avoir une idée des données sur le sans-abrisme au niveau européen. Pierre Madec, pourriez-vous nous faire une présentation pour la prochaine réunion « plénière » du groupe de travail le 25 mars ?

Pierre MADEC (OFCE) : Oui, je peux le faire, en envoyant préalablement la présentation.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Il est important que nous débattions des modalités de recensement des informations et des limites des statistiques. Nous avons besoin d'entendre que les personnes qui font les sondages ont conscience de leurs limites. Je ne ferai pas partie du premier groupe, mais je vous livrerai des informations sur les limites des statistiques. Il est important que la restitution soit effectuée à plusieurs voix le 25 mars, de manière vivante.

Jean STIRN (CGT) : J'entends parler de la grille européenne de la FEANTSA. Les dernières enquêtes statistiques sur le sans-abrisme en France datent a priori de 2012. Leur nombre est estimé à 300 000 en France alors que le parc généraliste permet d'en accueillir la moitié en hébergement d'urgence et dans les CHRS. Il est important de préciser de quels publics nous parlons : SDF, personnes sortant de prison, jeunes en errance, mères isolées, couples sans enfant, etc. Il ne faut pas oublier un seul public concerné par ces problématiques.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Je partage ces propos et la proposition d'effectuer un premier focus sur l'existant en matière d'observation et de statistique en vue de retenir une première définition du logement.

Pierre MADEC (OFCE) : Il est important que les présentations soient envoyées en amont des réunions afin que chaque membre du CNLE prenne le temps d'assimiler les informations. Les réunions seront plus intéressantes en étant focalisées sur les questions.

Brigitte ZAGO-KOCH : Le sous-groupe peut préparer dès le 8 mars les questions du groupe de travail suivant.

Pierre MADEC (OFCE) : Je ne serai pas présent le 8 mars, mais je peux intégrer les réponses aux questions du 8 mars à la présentation du 25 mars.

René DUTREY (rapporteur) : La politique publique dépense en France 2 milliards d'euros par an à destination des sans-abris sans savoir à quel public elle s'adresse. L'état des lieux par Pierre Madec sera très utile pour identifier les manquements et adresser des pistes de préconisation en vue d'établir une méthodologie globale.

Brigitte ZAGO-KOCH : Ces propositions me semblent très positives.

Fatouma DIOP (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): Il est important de rappeler que le droit au logement est reconnu comme un droit fondamental des personnes.

Brigitte ZAGO-KOCH : L'objectif est que ce sous-groupe est de mettre quelques recommandations en vue d'avancer.

- Deuxième sous-groupe : leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : La première réunion du second sous-groupe est prévue le 9 mars.

Brigitte ZAGO-KOCH : Ce sous-groupe est chargé d'étudier comment améliorer l'accompagnement des personnes en recherche de logement et d'éviter le non-recours.

Dominique VIRLOGEUX (Personne concernée-CHRS Vers l'avenir): Il me semble préférable d'étudier la situation au niveau des mairies où les demandes d'accès au logement sont mieux prises en compte.

Monique DUPUY (UNAF) : La liste est exhaustive, mais le problème majeur concerne l'articulation entre l'offre et la demande. Il arrive que le travailleur social ne fournisse pas le bon formulaire. De nombreux problèmes sont constatés sur le terrain. La liste proposée me semble bien fournie sur ce volet de l'accompagnement.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Une réforme importante a été engagée en 2014 pour mieux accueillir les demandeurs et mieux les informer. Un écart est notoire entre ce qui est prévu par les textes et les modalités de mise en place. Il est important de préciser les modalités d'accueil et d'information des demandeurs de logement sur les territoires. L'USH peut intervenir en appui pour présenter ce cadre et ce qui est prévu par les textes sans être mis en œuvre, ou prévu par les textes et pouvant être amélioré.

Fatouma DIOP (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): La résolution du problème du logement suppose de construire des logements, mais aussi de rénover les logements existants.

André MARCEL (Personne concernée-Les petits frères des pauvres) : Le service d'accompagnement à l'accès au logement des personnes âgées de plus de 50 ans de la ville de Paris travaille très bien. La première étape consiste à accueillir ces personnes à l'hôtel puis en appartement. Ce travail d'accompagnement avant le passage à la rue est très important.

Brigitte ZAGO-KOCH : Merci André pour ton témoignage. Ce groupe de travail a vocation à soumettre des propositions pour améliorer l'accompagnement.

Jeanne LE TRON (Personne concernée-Secours Populaire): Il me semble important de définir les sigles employés dans les documents de présentation de nos travaux. La première réunion doit être l'occasion de présenter ces dispositifs afin que chacun en prenne connaissance.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire) : Il serait intéressant de faire comprendre à ces personnes qu'une demande de logement ne se déroule pas du jour au lendemain, et de rappeler les procédures avant qu'un logement soit attribué, notamment pour les commissions DALO et DAHO ou les commissions d'attribution de logement. Les gens ne connaissent pas ces procédures. Ils ne connaissent pas les délais d'attente.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Je partage ces remarques. Il serait bon de créer un document recensant les différentes étapes d'attribution d'un logement afin de permettre aux demandeurs de logement de mieux se repérer.

Jean STIRN (CGT) : Nous parlons de leviers d'amélioration de l'accompagnement, mais nous devons préciser le lieu de l'accompagnement : en structure d'hébergement, en organisme HLM, en vue du maintien dans le logement, etc. Le SIAO ne fait pas d'accueil physique. Il réceptionne des demandes adressées par des prescripteurs, dont des conseillers sociaux, des assistants sociaux de secteur, etc.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Nos échanges renvoient souvent à la notion d'information. Ce sous-groupe pourrait être focalisé sur l'accompagnement et l'accès à l'information. Si le groupe le souhaite, je pourrais présenter les actions engagées par un territoire qui a mis en place un dispositif d'information très développé.

Brigitte ZAGO-KOCH : L'information me semble faire partie de la notion d'amélioration de l'accompagnement au logement.

Monique DUPUY (UNAF) : Chaque jour, je suis en contact avec des travailleurs sociaux qui n'ont pas les bonnes informations. Des formations communes pourraient être dispensées pour diffuser une culture commune sur le logement social.

Yasmina YOUNES (rapporteuse) : Ce sujet m'intéresse particulièrement et donc je serais intéressée à l'idée de participer à ces échanges.

Brigitte ZAGO-KOCH : Les rapporteurs peuvent bien entendu participer aux travaux des sous-groupes. Ils peuvent rédiger les compte-rendu le secrétariat général est en appui y compris pour les compte-rendu ou relevés des discussion des sous-groupes..

- Troisième sous-groupe : accueil inconditionnel et hébergement

Brigitte ZAGO-KOCH : Ce sous-groupe traite des questions relatives à l'hébergement d'urgence, l'hébergement social, le croisement des politiques publiques sur ce sujet, l'impact de la crise sanitaire, etc.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Ce sous-groupe doit traiter d'accueil « inconditionnel ». Il est important de rappeler que toute personne a droit au logement, y compris ceux qui n'ont aucun papier. Le droit au logement est inscrit dans la législation, ce qui permet de parler de droit inconditionnel. Ce sous-groupe doit effectuer un état des lieux des conditions de prise en charge des personnes privées de logement. Pour ma part, je m'inscrirai dans ce sous-groupe.

Brigitte ZAGO-KOCH : Je partage ces remarques sur l'accueil inconditionnel et la garantie de ne pas être arrêté dans les lieux d'accueils, conformément à la circulaire de 2015.

Jean STIRN (CGT) : Les demandeurs d'asile et les mineurs non accompagnés doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'accueil inconditionnel est sans distinction de l'origine des personnes. Le gouvernement a une position très dogmatique sur ce sujet. La mise en lumière de ces populations apparaît comme une nécessité.

Jeanne LE TRON (Personne concernée-Secours Populaire) : Il faut tenir compte des personnes déboutées de leurs droits au titre de séjour ou à l'asile. La régularisation de nombreuses personnes diminuerait fortement le besoin en hébergement d'urgence. Les personnes qui ont des papiers sont plus facilement prises en charge, notamment à Clermont-Ferrand, alors que les personnes sans papier sont condamnées à l'errance.

Jean STIRN (CGT) : Les demandeurs d'asile sont des personnes hébergées dans le parc hôtelier, où les conditions de vie sont les plus indécentes et l'accompagnement social quasiment inexistant. Il est important de mettre l'accent sur ce sujet.

Brigitte ZAGO-KOCH : Il est important de bien encadrer le champ des positions de chaque sous-groupe.

Jean STIRN (CGT) : Il serait opportun de créer un sous-groupe consacré uniquement à ces populations, ce qui adresserait un signal fort dans le cadre de l'avis envoyé en octobre 2021. Ce sous-groupe est chargé de la question du financement, de l'articulation entre les politiques publiques. La question des personnes sans papier nécessite d'être mise en avant.

Brigitte ZAGO-KOCH : Nous ne prévoyons pas de créer un sous-groupe sur la politique d'asile et d'accueil en France. Nous débattons au CNLE de l'hébergement de toutes les personnes en France, avec un focus sur les personnes migrantes, que ces dernières aient ou non un titre de séjour.

Monique DUPUY (UNAF) : Je m'étonne que nous ne parlions pas de maladie psychique, alors qu'une part importante de personnes à la rue souffre de pathologies psychiatriques.

Brigitte ZAGO-KOCH : Nous pouvons effectivement aborder la question de l'hébergement de ces personnes.

André MARCEL (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): Il ne faudrait pas que ce qui s'est passé à Pau se reproduise ailleurs.

- Quatrième sous-groupe : accès et maintien au logement abordable

Brigitte ZAGO-KOCH : Ce sous-groupe est chargé de débattre du coût du logement social, de la construction de logements, de la répartition de ces logements et de la mobilité dans le logement.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente): Il me semble important de dresser un état des lieux par territoire, étant donné que certains territoires construisent davantage de logements sociaux sans que ceux-ci ne soient adaptés aux publics les plus démunis. Pour cette raison, il convient de préciser ce que doit être un logement social. Il convient d'étudier comment maintenir des loyers abordables et de débattre des logements sociaux qui sont construits.

Cédric ROULY (Personne concernée-FAS Val de Loire): Il me semblerait intéressant d'étudier la situation d'un panel de personnes concernées qui ont accédé au logement afin de recenser leurs préconisations. Le CRPA attendu sur ce sujet dans ma région offrira des pistes de départ en vue de livrer des recommandations.

Dominique VIRLOGEUX (Personne concernée-CHRS Vers l'avenir): Le CHRS m'a offert un appartement meublé, sans caution, et les aides de la CAF. Une personne m'a accompagné au départ pour engager les démarches.

Jean STIRN (CGT): Il serait intéressant d'auditionner le Député Nicolas Demoulin qui a rédigé un rapport sur les expulsions locatives, et pourra nous éclairer sur ce sujet. La problématique majeure est l'absence criante de logements de petite taille pour des personnes isolées. Cette problématique se retrouve sur tout le territoire avec des délais de six mois à dix-huit mois par exemple dans l'est de la France, dans un territoire qui n'est pas totalement tendu. La proportion de PLAI dans les constructions de logements sociaux doit être supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui. 90 000 demandes de logements sociaux sont recensées, soit le plus bas niveau depuis dix ans. Le gouvernement a annoncé la création de 250 000 logements sociaux pour les deux années à venir alors que 2 millions de personnes attendent ce type de logement en France.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Il me semble effectivement important de parler du format des logements sociaux construits. Des solutions peuvent être trouvées dans le parc privé par l'intermédiaire d'associations. Il est intéressant d'étudier ce champ. En 2020, 90 000 logements sociaux ont été financés. Dans certains territoires, les attributions ont lieu par les offres nouvelles étant donné qu'il y a peu de mobilité dans le parc occupé. Les personnes quittent peu le logement social, ce qui rend les offres nouvelles indispensables. En outre, les élections municipales survenues en 2020 ont ralenti l'attribution de logements sociaux. En conclusion, ce sous-groupe doit étudier comment répondre aux besoins les plus urgents et de parler du fait que les loyers sont liés au coût de la construction, et que les plus démunis doivent être accompagnés pour percevoir l'aide au logement et l'APL.

Pierre MADEC (OFCE): Un rapport a été remis en juin 2020 sur les difficultés d'accès au logement social des ménages les plus modestes. Ce sous-groupe pourrait auditionner l'une des associations qui ont rédigé ce rapport afin d'écouter leurs remarques et recommandations.

Brigitte ZAGO-KOCH : Cette proposition est très intéressante.

Fatouma DIOP (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): L'attribution du logement social repose en premier lieu sur le niveau de revenu. J'ai entendu lorsque j'étais au RSA que je ne recevrais pas de logement social, ce qui est en contradiction avec le droit au logement. Je renouvelle ma demande de logement social depuis dix ans. Je n'ai pas obtenu satisfaction.

René DUTREY (rapporteur): Pauline de la Fondation Abbé Pierre, qui a rédigé ce rapport, est membre du groupe de travail du CNLE.

Jean STIRN (CGT) : Le parc social comporte principalement des logements de type T3 ou T4, ce qui ne correspond pas aux bénéficiaires du RSA. Le taux d'effort demandé à 30 ou 45 % exclut les personnes les plus démunies du logement social. L'intermédiation locative présente un coût de 5 000 euros par place et par an.

Gemina CHAKRIT (Personne concernée-AF-UPP) : Pour ma part, j'ai entendu que les personnes au RSA pouvaient bénéficier en priorité de l'accès au logement étant donné que l'Etat payait les loyers dans le cadre de l'aide au logement. Pour ma part, mes ressources étaient insuffisantes pour accéder à un logement. La pratique est très différente selon les territoires.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Je confirme que la pratique est très différente selon les territoires. Il faudrait établir une carte des pratiques selon les territoires en vue de diffuser les bonnes pratiques.

- Cinquième sous-groupe : Investir dans le social est une économie budgétaire

Brigitte ZAGO-KOCH : Le maintien des personnes dans le logement a des effets positifs sur la santé des personnes et la scolarisation, ce qui permet d'éviter des futurs coûts sociaux.

René DUTREY (rapporteur) : Le coût global du mal-logement est difficile à estimer, mais ce serait un argument essentiel pour que les moyens correspondent aux besoins. Nous savons qu'une personne en errance coûte 20 000 euros par an à la collectivité alors qu'une personne logée coûte environ 12 000 euros par an. La sortie de l'ASE à 18 ans, la fermeture de lits de psychiatrie, le non-accompagnement de personnes sortant de prison génèrent des coûts extrêmement importants d'hébergement. Le logement est un élément déterminant essentiel de la santé. La rédaction d'un cahier des charges pour lancer une étude sur cette question pourrait être une des propositions du groupe. Je compte sur Pierre Madec pour nous éclairer sur ce sujet.

Pierre MADEC (OFCE) : L'OFCE a remis un rapport sur l'impact du mal logement des personnes en se basant sur la situation de personnes logées. L'impact est encore plus fort pour les personnes non logées. Le rapport a mis en évidence l'impact du mal logement sur le retard scolaire, la santé et l'insertion professionnelle. J'ai aussi étudié pour l'USH comment l'investissement dans le logement social protégeait du mal logement, ce qui permettait d'économiser sur les coûts indirects.

Jean STIRN (CGT): Le social n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Il est important d'auditionner des personnes comme Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'hébergement et au logement. La question des moyens budgétaires est essentielle. La réforme de la tarification des CHRS est en cours. Un groupe de travail se réunira en mars sur ce sujet. La CGT sera consultée sur ce sujet. Sylvain Mathieu évoque une mise en œuvre d'un plan d'action en 2023. Il est important de mettre l'accent sur la finalité politique et l'intérêt de la rédaction d'un cahier des charges en vue du lancement d'une étude sur le mal-logement.

André MARCEL (Personne concernée-Les petits frères des pauvres): Le coût du mal logement est évalué à 100 milliards d'euros par an. Le bien-être dans un logement est basé sur une surface minimale de 30 mètres carrés. Les personnes souffrent de la diminution du montant des APL et de l'augmentation des loyers.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Le calcul de l'APL en temps réel sur douze mois glissants tous les trois mois risque d'amener des personnes à subir des baisses d'aide en fonction de l'évolution de leur rémunération.

Dominique VIRLOGEUX (Personne concernée-CHRS Vers l'avenir) : Je percevais pour ma part une APL de 180 euros qui a été supprimée du jour au lendemain alors que ma rémunération n'a pas changé depuis cinq ans.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Un bailleur social pourrait intervenir dans ce sous-groupe pour présenter les critères d'attribution des logements sociaux.

Nathalie MONGUILLON (co-présidente) : Il est important de parler du fait que plusieurs associations réunies en collectif parlent du calcul du loyer en fonction du revenu des personnes, ce qui permettrait d'adapter le loyer à un niveau abordable en fonction du revenu des personnes. Il me semble important de maintenir le titre actuel du sous-groupe 5.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Ce sujet pourrait être abordé dans le cadre des travaux du quatrième sous-groupe.

Monique DUPUY (UNAF) : Ce sous-groupe doit aussi aborder la question du pilotage des politiques du logement. Les institutions ne communiquent pas suffisamment entre elles.

Jean STIRN (CGT) : La question des moyens est essentielle étant donné que le secteur subit une réduction d'effectifs, ce qui diminue l'accompagnement des personnes, génère des difficultés de recrutement et de fidélisation des travailleurs sociaux. Il se pose aussi la question de la qualification des acteurs du secteur, en lien avec tous les débats budgétaires.

Elaboration du calendrier de travail

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Le calendrier vous convient-il avec une première réunion du premier sous-groupe le 8 mars, du second sous-groupe le 9 mars, en vue d'une restitution le 25 mars ?

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Pierre Madec propose d'intervenir le 25 mars. Les membres du CNLE sont invités à soumettre des propositions d'intervention que je vous invite à adresser par mail.

Pierre MADEC (OFCE) : La réunion du 8 mars peut-elle être décalée la semaine suivante, ce qui me permettrait de fournir des premiers éléments précis dès la première réunion du sous-groupe afin d'effectuer une présentation plus précise le 25 mars ?

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Une plénière du CNLE est prévue le 12 mars et les autres sous-groupes se réunissent, mais cette proposition me semble envisageable.

Delphine BAUDET-COLLINET (co-présidente) : Les réunions des deux premiers sous-groupes pourraient être décalées les 15 et 16 février.

Pouvez-vous fournir un nouveau calendrier ?

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Oui, je le ferai. Nous reportons les premières réunions des groupes de travail les 15 et 16 mars de 9 heures 30 à 11 heures pour les sous-groupes. Je vous remercie pour votre participation. Nous vous transmettrons le nouveau calendrier et le compte-rendu de notre réunion.

Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.